

L'actualité municipale

Bulletin d'information

Juin 2020
Volume 14, numéro 3



VILLE DE
SEPT-ÎLES



Petit-Havre de Matamec

Sommaire

Dernières nouvelles	> 3-4
Environnement	> 4-5
Sécurité	> 6
Urbanisme	> 6
Sécurité incendie	> 6-7
Tourisme	> 7
Fièremment bénévole	> 7
Un peu d'histoire	> 8
Zone culture	> 8



Suivez-nous   



Bonjour,

Il s'est passé beaucoup de choses ces derniers mois et, le moins qu'on puisse dire, c'est que nous avons dû sortir de notre zone de confort comme jamais. La Ville, comme organisation, a dû constamment s'adapter aux aléas de la COVID-19 : alternatives « à distance » pour continuer à offrir les services et répondre aux besoins des citoyens, modulation des horaires de travail, mesures pour assurer la distanciation et l'hygiène, etc. Bref, du jour au lendemain, nous sommes passés en mode « gestion de crise » et avons dû composer, comme vous tous, avec les règles dictées par nos gouvernements. Heureusement, des liens de communication efficaces ont été mis en place rapidement à tous les niveaux afin d'assurer la cohérence qui s'imposait.

Au moment d'écrire ce texte, il m'est très difficile d'anticiper comment tout ça aura évolué, mais j'ai toujours dit être confiant pour la suite des choses. Est-ce que nous aurons vaincu la COVID-19? C'est peu probable, mais nous pourrions probablement reprendre une partie de nos activités, et ce, parce que tous et chacun auront fait preuve de discipline.

S'il est une chose que nous retiendrons de ce mauvais épisode, c'est l'importance des rapports humains dans la recherche de solutions. Comme le dit l'adage : « seul, on va plus vite, mais ensemble, on va plus loin. » Cela n'a jamais été aussi vrai. Le partage de l'information afin d'améliorer nos stratégies et l'engagement de tous pour accompagner les personnes les plus vulnérables en sont de bons exemples.

Je suis très fier de faire partie de cette équipe municipale qui n'a pas ménagé ses efforts pour s'adapter et répondre au meilleur de ses possibilités en ces circonstances exceptionnelles. Je suis aussi très fier de faire partie de cette collectivité qui a su se serrer les coudes pour traverser la tempête et, encore une fois, faire preuve de résilience.

À bientôt!


Le Maire
Réjean Porlier

Votre
conseil MUNICIPAL



Pour rejoindre votre conseiller :

Par téléphone au 418 964-3211

Par courriel à
mairie@ville.sept-iles.qc.ca

Hôtel de ville

546, avenue De Quen
Sept-Îles (Québec) G4R 2R4
Téléphone : 418 962-2525
Télécopieur : 418 964-3213

Heures d'ouverture

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h et
13 h à 16 h 30
Vendredi : 8 h 30 à 12 h 30

Assemblées publiques
du CONSEIL MUNICIPAL

Prochaines séances publiques : 8 et 22 juin | 13 juillet | 10 août

Les séances publiques du conseil municipal ont lieu à **16 h 30 en saison estivale**. (COVID-19) : À noter que jusqu'à nouvel ordre, les séances du conseil se tiennent à huis clos. Les questions du public en lien avec les sujets à l'ordre du jour peuvent être transmises par courriel à l'adresse : communications@ville.sept-iles.qc.ca.

Les séances du conseil sont diffusées sur les ondes de :

- **NousTV** (COGECO - câble 5/HD 555) : En direct et en rediffusion à différentes heures, pendant les neuf jours suivant la séance.
- **Télé OPTIK** (TELUS - HD 511) : En direct lorsque la grille horaire le permet, ou en différé le lendemain de la séance, à 19 h.
- **Site Internet de la Ville de Sept-Îles** : Les séances sont mises en ligne dans les 48 heures suivant la séance.
- **En Facebook live**, sur la page NousTV Côte-Nord

*L'actualité
municipale*

est un périodique publié cinq fois par année par le Service des communications et distribué gratuitement dans tous les foyers de Sept-Îles.

Coordination

Amélie Robillard

Distribution

Postes Canada

Collaboration

Personnel des services municipaux et des corporations municipales

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Réalisation graphique et impression

Coralis Communication Visuelle et Imprimerie B&E

Tirage

13 400

Pour toute suggestion ou commentaire concernant *L'actualité municipale*, écrivez-nous à communications@ville.sept-iles.qc.ca

Coronavirus (COVID-19)

On continue de se protéger!

Bien que la vie reprenne graduellement son cours depuis le début du déconfinement amorcé il y a quelques semaines, des mesures sanitaires de précaution continuent de s'appliquer afin d'assurer une reprise sécuritaire des activités :

- Se laver souvent les mains;
- Garder une distance de 2 mètres entre les personnes;
- Tousser ou éternuer dans son coude;
- Limiter les déplacements entre les régions.

Nous vous invitons à rester bien informés, notamment en consultant le site Quebec.ca/coronavirus.



Réouverture de l'hôtel de ville

Le 25 mai dernier, la Ville de Sept-Îles a procédé à la réouverture au public de l'hôtel de ville et du complexe des travaux publics. Comme dans plusieurs lieux publics, des aménagements ont été apportés à nos services et à nos espaces de travail afin de vous protéger et de protéger nos employés.

En outre, plusieurs services sont **maintenant accessibles en ligne ou par courriel**, vous évitant ainsi d'avoir à vous déplacer et limitant les contacts entre personnes. En voici un aperçu, ainsi que les coordonnées pour nous joindre :

Service/Département	Nous joindre
URBANISME Obtenez votre permis en ligne ou par courriel. Consultez la section <i>Permis et Urbanisme</i> de notre site Internet pour connaître les normes ou les règlements qui s'appliquent à votre projet.	Tél. : 418 964-3233 urbanisme@ville.sept-iles.qc.ca
TAXATION Payez vos taxes en ligne, via le site Internet de votre institution financière, ou laissez un chèque dans la boîte aux lettres sécurisée située à l'entrée de l'hôtel de ville.	Tél. : 418 964-3217
GREFFE Faites votre réclamation ou votre demande d'accès à l'information par courriel, en suivant les procédures présentées sur notre site Internet.	Tél. : 418 964-3205 greffe@ville.sept-iles.qc.ca
COUR MUNICIPALE Payez vos constats d'infraction en ligne avec <i>Constats express</i> , accessible à partir de notre site Internet.	Tél. : 418 964-3250
RESSOURCES HUMAINES Postulez en ligne, à partir de la section <i>Emplois</i> de notre site Internet.	Tél. : 418 964-3220 resshum@ville.sept-iles.qc.ca

Installations sportives, culturelles et de loisirs

Au moment d'écrire ces lignes, le gouvernement du Québec avait autorisé la pratique de certaines activités sportives récréatives répondant à ces critères :

- Activités individuelles ou à deux, sans contact physique;
- En pratique libre (pas de cours, de compétition, etc.);
- Se pratiquant à l'extérieur;
- Sans accès ou avec accès minimal au bloc sanitaire.

C'est le cas notamment du tennis (en simple), de la natation en eau libre, du golf, de la pêche, de la randonnée, du kayak, etc.

La situation évoluant constamment, nous vous invitons à visiter la page COVID-19 du site ville.sept-iles.qc.ca pour connaître les installations ouvertes et les consignes à respecter pour pouvoir y avoir accès.



© MFFPQ

Loi provinciale : Encadrement concernant les chiens

Le 13 juin 2018, l'Assemblée nationale a adopté la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*. En vigueur depuis le 3 mars dernier, cette loi établit les normes minimales applicables sur tout le territoire québécois. Les municipalités ont la responsabilité de veiller à son application.



Bien que cette nouvelle loi ait préséance sur la réglementation municipale, peu de changements sont à prévoir pour les propriétaires de chiens sur le territoire de la Ville de Sept-Îles. En effet, le règlement municipal sur les animaux prévoit déjà certaines mesures contenues dans la loi.

En voici un survol :

- Tout propriétaire ou gardien d'un chien doit **l'enregistrer auprès de sa municipalité** dans les 30 jours suivant son acquisition. Il se verra remettre une médaille que le chien devra porter en tout temps afin d'être identifiable.

À noter qu'à Sept-Îles, cette obligation prévaut également pour les chats. (info : spcacotenord.ca)

- Un chien doit en tout temps être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser et être **tenu en laisse** (d'une longueur maximale de 1,85 mètre) lorsqu'il se trouve dans un lieu public.

- **NOUVEAUTÉ** : Les chiens de **20 kilos et plus** doivent porter en tout temps, attaché à leur laisse, un **licou ou un harnais**.



Encadrement pour les chiens dangereux

La nouvelle loi québécoise détermine également les exigences en matière de signalement de blessures infligées par un chien, ainsi que les modalités pour déclarer un chien potentiellement dangereux ou pour rendre une ordonnance à l'égard d'un propriétaire.

En vertu de la loi, les médecins vétérinaires et les médecins doivent obligatoirement signaler à la municipalité des blessures par morsure de chiens.

Infractions et amendes

Les propriétaires qui omettent d'enregistrer leurs chiens ou qui contreviennent à toute autre disposition de cette loi sont passibles d'une amende substantielle, dont le montant varie selon l'infraction.

/// ENVIRONNEMENT

Compostage municipal : vers une 3^e collecte

À l'instar de plusieurs municipalités au Québec, la Ville de Sept-Îles, en collaboration avec la Ville de Port-Cartier, Uashat mak Mani-Utenam et la MRC de Sept-Rivières, se prépare à mettre en place un vaste programme de gestion des matières organiques, et ce, d'ici l'automne 2022.

Concrètement, le projet consiste à mettre en place une 3^e collecte (bac brun) qui s'ajoutera aux collectes des déchets et des matières recyclables.

L'objectif visé est de transformer annuellement plusieurs tonnes de matières organiques en riche compost, plutôt que de l'enfouir. De cette façon, on réduit considérablement la quantité de matières envoyées à l'enfouissement et on réduit la production de milliers de tonnes de gaz à effet de serre (GES).

Pour la Ville de Sept-Îles, il s'agit d'un projet d'envergure qui aura nécessité quelques années de planification, en raison de ses importantes implications techniques et financières.

En effet, depuis 2013, des études ont été commandées afin d'analyser la faisabilité du projet et d'évaluer les différents scénarios qui permettraient de se conformer à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et au Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Sept-Rivières. Plusieurs aspects ont été étudiés, dont : la quantité de matières organiques générées, l'estimation des coûts d'implantation et d'opération, les modalités de collecte et de transport, la localisation du site de compostage, de même que les différents procédés de gestion des boues municipales...

Vous avez des questions?

C'est normal!

Nous n'en sommes qu'au tout début de la réalisation de ce projet. D'ici quelques mois, une importante campagne d'information sera déployée afin de vous fournir toutes les informations pratiques qui permettront de prendre ce virage vert (brun?!) tout en douceur! À bientôt.

Les étapes à venir

- | | |
|------|---|
| 2020 | Appel d'offres pour la confection des plans et devis pour l'implantation du site de compostage (qui sera situé à proximité du lieu d'enfouissement technique) |
| 2021 | Achat des bacs
Construction de la plate-forme de compostage
Lancement de la campagne d'information pour les citoyens et les entreprises |
| 2022 | Mise en service de la 3 ^e collecte (bac brun) |

Qu'entend-t-on par « matières organiques »?

Selon Recyc-Québec, près de la moitié de notre poubelle est constituée de matières organiques, c'est-à-dire :

- tous les résidus alimentaires
- les résidus verts (gazon, feuilles mortes, etc.)
- les papiers et les cartons souillés (ex. boîte de pizza), les mouchoirs, les essuie-tout.

Avec l'arrivée du bac brun, c'est autant de matières qui ne se retrouveront plus dans la poubelle!

ENVIRONNEMENT


Le tri, la clé du succès!

On ne se le cache pas, la mise en place de la collecte des matières organiques constitue le plus important changement de comportement depuis l'arrivée du bac bleu, il y a de cela plus de 20 ans! Et depuis, bon nombre d'entre nous sommes devenus des champions du tri.



Pourtant, on retrouve encore trop souvent dans les bacs bleus des matières qui ne devraient pas y être (ex. styromousse, vaisselle, couches jetables, etc.). Cela peut paraître anodin, pourtant, un seul bac contaminé est susceptible d'affecter la qualité des matières déjà collectées, occasionnant des difficultés pour les employés du centre de tri et d'importants taux de rejets.

Rappel! Voici les seules matières qui devraient se retrouver dans votre bac bleu :

- le papier et le carton (non souillé)
- les plastiques recyclables 
- le métal (conserves, canettes, etc.)
- les contenants en verre

Le **Guide de l'écocitoyen** distribué en début d'année est un excellent aide-mémoire pour savoir ce qui va où! Vous pouvez aussi le consulter en ligne sous l'onglet *Environnement* du site Internet de la Ville de Sept-Îles.

Pressé(e) de composter?

Trop loin 2022? Eh bien, sachez que produire soi-même son compost à la maison, c'est simple, pratique, économique et écolo! D'ailleurs, la MRC de Sept-Rivières offre un rabais de 35 \$ à l'achat d'un composteur (soit environ 50 % du coût d'achat). Procurez-vous un coupon-rabais instantané chez Lauremat ou Canadian Tire, ou complétez le formulaire de remboursement en ligne au mrc.septrivieres.qc.ca.

Si vous avez besoin d'un coup de main pour commencer à composter, communiquer avec l'Écopatrouille ou consultez le site Internet ecopatrouille.org. En respectant quelques trucs, vous obtiendrez un amendement naturel riche en nutriments pour vos arbres, votre pelouse et vos plantes extérieures!

Et si je pratique déjà le compostage domestique?

Le bac brun est un complément au compostage domestique puisqu'il permet de récupérer des matières qui ne vont pas dans votre composteur (ex. : restes de viande, poisson, etc.). Il sera aussi votre allié si vous générez des matières organiques en plus grande quantité (ex. : feuilles mortes, désherbage, etc.). Il est aussi possiblement plus accessible durant la saison hivernale.



© Optik 360

Horaire estival de l'écocentre et des aires de réception des matières résiduelles (ARMR)

Afin de vous départir adéquatement de vos matières ou matériaux, voici les horaires à retenir.

Écocentre (601, boul. des Montagnais)

- du lundi au jeudi : 12 h à 17 h
- du vendredi au dimanche : 8 h 30 à 17 h

**Horaire en vigueur jusqu'à la mi-novembre*

ARMR de Moisie et de Clarke

- jeudi et vendredi : 16 h à 20 h
- samedi et dimanche : 8 h à 16 h

**Sites ouverts jusqu'au 8 novembre 2020*

Pour connaître les matières acceptées et refusées dans les différents sites et pour des conseils pratiques, consultez le site Internet de la Ville : ville.sept-iles.qc.ca/ecocentre.



SÉCURITÉ

Rappels...

En ce début d'été, voici quelques rappels utiles au sujet de la réglementation municipale en vigueur.

Consommation d'alcool dans un lieu public : Il est interdit de consommer des boissons alcoolisées dans un lieu public, ce qui inclut notamment les rues, les parcs, les plages, etc.

Consommation de tabac et de cannabis : La consommation de tabac et de cannabis est interdite dans tous les bâtiments municipaux, les parcs et espaces verts, ainsi que sur la promenade du Vieux-Quai. À noter que la consommation de cannabis est également interdite dans les stationnements municipaux, sur les plages et dans les rues de la Ville.

VTT sur les plages : Il est interdit à tout conducteur de véhicule hors route de circuler sur les plages.

Merci de votre prudence et de votre collaboration.



URBANISME

Nouvelle piscine?

Demandez un permis. C'est une question de sécurité.

Vous prévoyez installer une piscine dans votre cour, ou souhaitez modifier l'aménagement de votre piscine par l'ajout, par exemple, d'une nouvelle terrasse? Avant d'aller plus loin, sachez que la Ville de Sept-Îles a le devoir de faire appliquer sur son territoire la réglementation provinciale sur les piscines résidentielles. Le but est de s'assurer que votre piscine respecte les normes en matière de sécurité. Celles-ci visent à réduire les risques de noyade, particulièrement chez les enfants, en contrôlant et protégeant l'accès aux piscines résidentielles.

En effet, il suffit de quelques secondes d'inattention pour qu'un enfant s'esquive dans la cour arrière et accède à la piscine. En limitant l'accès à votre piscine selon les normes en vigueur, vous évitez qu'un enfant y tombe accidentellement en votre absence.

Avant de faire l'achat d'une piscine ou de matériaux pour votre nouvel aménagement, contactez le Service de l'urbanisme afin de vous renseigner sur la réglementation et les étapes à suivre pour l'émission de votre permis obligatoire. Consultez la section *Permis & urbanisme* du site Internet de la Ville de Sept-Îles. Il contient des informations fort utiles.



Remplissez le test d'autoévaluation en ligne

Vos installations sont-elles sécuritaires et conformes? La Société de sauvetage du Québec vous invite à remplir le test d'autoévaluation disponible sur le site baignadeparfaite.com.



Pour vos travaux, rénos et aménagements : Un permis, c'est une valeur sûre!

Vous avez un projet de construction ou de rénovation? Il est possible que des normes ou des règlements municipaux s'appliquent. Voilà pourquoi l'obtention d'un permis est nécessaire. En étant conforme à la réglementation, vous évitez des surprises au moment de la vente ou de toute autre transaction en lien avec votre propriété.

Pour vérifier si vos travaux nécessitent un permis, consultez le site Internet de la Ville, sous la rubrique *Service aux citoyens/Permis et urbanisme*.

Un permis est requis, entre autres, pour :

- Le remplacement ou la modification du revêtement de la toiture ou des murs, incluant l'isolation;
- Le remplacement ou la modification des portes et des fenêtres;
- La tenue d'une vente de garage (résidentielle);
- La construction ou l'agrandissement d'un garage, d'une remise ou d'un abri d'auto;
- L'installation d'un spa ou d'une piscine;
- La construction de clôtures, de murs et de murets;
- La démolition ou le déplacement de tout bâtiment;
- La construction d'une serre privée;
- L'aménagement d'un sous-sol;
- L'aménagement ou l'ajout d'un nouveau logement;
- L'occupation d'un local ou d'une place d'affaires.

Obtenez votre permis sans vous déplacer!

Il est maintenant possible d'obtenir votre permis sans avoir à vous déplacer. Communiquez avec nous pour plus d'informations.

Tél. : 418 964-3233

Courriel : urbanisme@ville.sept-iles.qc.ca

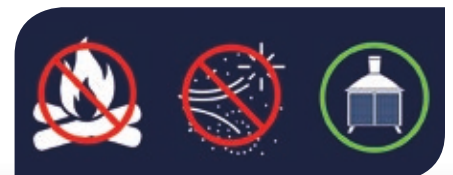
SÉCURITÉ INCENDIE

Interdiction de feux à ciel ouvert

Pour une période indéterminée, les feux à ciel ouvert sont interdits sur le territoire de la Ville de Sept-Îles. Aucun permis pour **feu de plage** ou feu de joie ne sera émis par le Service de la sécurité incendie tant que l'état d'urgence sanitaire ne sera pas levé.

Toutefois, les **feux extérieurs dans un foyer** conçu à cet effet, breveté et muni d'un pare-étincelles **sont autorisés**. Aucun permis n'est requis pour l'installation d'un foyer extérieur. Toutefois, les normes applicables doivent être respectées.

Feux d'artifice : Les feux d'artifice sont interdits en tout temps sur le territoire de la Ville de Sept-Îles, sauf pour un artificier certifié ayant déposé une demande d'autorisation auprès de la Sécurité incendie au moins 30 jours avant l'évènement; laquelle demande devant être autorisée par résolution du conseil municipal.



Sécurité INCENDIE

Visites résidentielles de vérification des équipements de protection incendie

Chaque année, la Sécurité incendie de Sept-Îles effectue la visite de toutes les résidences d'un secteur donné pour s'assurer de la conformité des équipements de protection incendie (avertisseurs de fumée, de monoxyde de carbone, etc.).



Cette année, en raison de la COVID-19, les secteurs de Ferland et de Marie-Immaculée ne pourront être visités. Toutefois, un formulaire à compléter sera envoyé dans chaque résidence, indiquant les éléments à vérifier. Les citoyens sont invités à le remplir et à nous le retourner (indications sur le formulaire).

Si vous déménagez au cours des prochaines semaines, assurez-vous que l'avertisseur de fumée soit fonctionnel dans votre nouvelle demeure. Si vous êtes locataire, il est de la responsabilité de votre propriétaire de vous en fournir un.

Pour plus d'information, communiquez avec nous au **418 964-3280**.

TOURISME

Tourisme Sept-Îles : En mode adaptation

Au moment d'écrire ces lignes, impossible de prévoir si ou sous quelles conditions il sera possible d'ouvrir cet été l'île Grande-Basque et le Centre de plein air du lac des Rapides. Une chose est certaine, Tourisme Sept-Îles est à pied d'œuvre pour planifier la saison et être prêt à vous accueillir en toute sécurité si les autorisations sont accordées et que les conditions le permettent.

Pour rester à l'affût des développements, suivez la page Facebook Tourisme Sept-Îles ou consultez notre site Internet.

Au plaisir de vous revoir!



Petit-Havre de Matamec Un petit bijou, tout près de chez nous!

Profitez des beaux jours pour découvrir ou redécouvrir le Petit-Havre de Matamec et ses sentiers! Situé à 6 km à l'est du pont de la rivière Moisie, vous y découvrirez différents écosystèmes : sapinière, marais salé, pessière noire, littoral et zones rocheuses. Une randonnée riche en ressourcement et en découvertes!



D'une longueur de 1 km, le sentier du Marais vous mènera jusqu'au bord de la « mer », où vous pourrez apercevoir le phare du Petit-Havre. Le parcours est agrémenté de sept panneaux d'interprétation dont certains traitent de la géologie du site, comme les stries et les cannelures sur les rochers, traces du passage des glaciers. Pour les plus motivés, les quatre sentiers linéaires forment une **boucle de 4 km** permettant de voir tous les attraits, sans revenir sur ses pas.

Les sentiers du Petit-Havre sont entretenus par les bénévoles de la Corporation Amory-Gallienne de Matamec. Pour en savoir plus, consultez le **www.matamec.org** ou la **page Facebook Petit-Havre de Matamec**.

L'accès est gratuit. Le stationnement se trouve au km 1035 de la route 138. Niveau de difficulté : facile à intermédiaire

Fièrement BÉNÉVOLE

Sœur Ginette Simard Femme exemplaire, âme citoyenne du parc Ferland

Infirmière de profession, sœur Ginette arrive à Sept-Îles en 1976. Accompagnée de trois autres membres de sa communauté religieuse, elle s'installe au parc Ferland avec pour mission d'y soutenir les familles et la jeunesse.

Les besoins étant nombreux, sœur Ginette fonde l'organisme *Chantiers jeunesse loisirs* (1979) qui propose aux jeunes des ateliers de bricolage, de menuiserie, de dessin, de couture et de cuisine. Quelques années plus tard (1986), elle met sur pied le *Centre de dépannage du parc Ferland*, offrant aux familles des vêtements à faible coût. Une partie des recettes de la vente de vêtements sert à offrir des fruits et des légumes aux familles démunies du quartier.

Constatant les problèmes de consommation d'alcool et de drogue dans un secteur boisé du quartier, sœur Ginette se lance dans l'imposante aventure qui deviendra le *Jardin communautaire du Ruisseau Bois-joli*. Appuyée par le conseiller municipal de l'époque et d'une travailleuse sociale, elle convainc les jeunes de s'engager dans la conservation du jardin. Le lieu devient vite une fierté pour les citoyens de Ferland.

Bref, après toute une vie d'engagement au bénéfice de la communauté septilienne, cette grande dame laissera sa marque encore longtemps dans les esprits et dans les cœurs... Merci!

En avril dernier, la Ville de Sept-Îles devait souligner la 40^e édition de la soirée de reconnaissance du bénévolat avec un gala sous le thème *Bénévolat c'est chic*. Malheureusement, l'événement n'a pu avoir lieu. Quoi qu'il en soit, il était impossible de passer sous silence l'implication de sœur Ginette Simard, récipiendaire du premier prix Hommage, créé pour l'occasion!



Zone CULTURE

La Virée d'Art public : Des œuvres sur votre parcours

De juin à septembre, des reproductions grand format d'œuvres d'artistes nord-côtiers pourraient accompagner vos promenades quotidiennes ou vos randonnées à vélo.

En effet, PANACHE art actuel a mis sur pied un circuit d'œuvres itinérantes. Ces expositions extérieures seront installées temporairement en différents endroits afin d'agrémenter le paysage et le quotidien de notre communauté. Cette initiative vise également à soutenir des artistes de la région et à promouvoir l'accessibilité à l'art en cette période de pandémie.



Un peu D'HISTOIRE

La grippe espagnole (1918)

En cette période de pandémie, alors que la COVID-19 fait la manchette depuis des semaines, difficile de ne pas faire de parallèle avec la pandémie de grippe espagnole qui a foudroyé le monde au début du 20^e siècle...

La grippe « espagnole » tient son nom du fait que l'Espagne, restée neutre durant la Première Guerre mondiale, a été le premier pays à parler ouvertement de la maladie dans les médias, contrairement aux autres pays, en guerre, qui ne souhaitaient pas affecter davantage le moral de leurs populations.

Cette pandémie, qui a affecté plusieurs régions du monde, a causé entre 50 et 100 millions de décès, comparativement aux 18,6 millions de décès liés à la Grande Guerre. Au Québec, 14 000 décès et 500 000 personnes infectées ont été comptabilisées. La maladie a d'abord affecté les soldats, puis les religieuses qui les soignaient et ainsi de suite.

Le 8 octobre 1918, le gouvernement du Québec instaure une « dictature hygiénique » : les écoles, églises, théâtres et salles d'amusement sont fermés. Tous les commerces, à l'exception des boucheries et des épiceries, doivent fermer eux aussi. Quiconque crachait dans la rue à Montréal risquait une amende de 15 \$. Dans la LNH, la finale de 1919 a été annulée en raison de la pandémie...

Pour être bien informé

Pour rester à l'affût des dernières nouvelles, des services municipaux, des activités, de la réglementation, etc., suivez la Ville de Sept-Îles sur ses différentes plateformes :

Web : ville.sept-iles.qc.ca

Facebook : [Ville de Sept-Îles](https://www.facebook.com/VilledeSeptIles)

Instagram : [villeseptiles](https://www.instagram.com/villeseptiles)

Twitter : [@VilledeSeptIles](https://twitter.com/VilledeSeptIles)

Service d'alertes automatisé : ville.sept-iles.qc.ca/alertes

Nouvellement arrivé à Sept-Îles?

Consultez notre site Internet et n'hésitez pas à communiquer avec nous pour recevoir une pochette informative sur les différents services offerts par la Municipalité. Bienvenue chez nous!

Pour nous joindre : 418 964-3201

Site Internet : ville.sept-iles.qc.ca/nouvelarrivant

Urgence

Sécurité incendie et service ambulancier 911

Police

Téléphone 310-4141

Cellulaire *4141

Urgence « Travaux publics » (en tout temps) .. 418 964-3300

Urgence « SPCA » (en tout temps) 418 964-3272

Mairie 418 964-3211

Services municipaux

Communications 418 964-3344

Contentieux 418 964-3222

Cour municipale 418 964-3250

Direction générale 418 964-3201

Évaluation et taxation 418 964-3217

Finances 418 964-3215

Greffe 418 964-3205

Ingénierie 418 964-3225

Loisirs et culture (500, avenue Jolliet) 418 964-3340

Ressources humaines 418 964-3220

Sécurité incendie (153, du Père-Divet) 418 964-3280

Travaux publics (601, boul. des Montagnais) .. 418 964-3300

Urbanisme 418 964-3233

Loisirs et culture

Arénas et plein air 418 964-3330

Bibliothèque Louis-Ange-Santerra 418 964-3355

Centre socio-récréatif 418 964-3371

Dossiers spéciaux 418 964-3345

Maison des jeunes 418 964-3379

Programmation (message enregistré) 418 964-3333

Centres communautaires

Ferland (école Bois-Joli) 418 964-3209

La Chapelle (Canton Arnaud) 418 583-2321

Marguerite (Gallix) 418 766-3162

Maurice-Roy (Moisie) 418 927-3653

Place de l'Anse (école Camille-Marcoux) 418 964-3264

Roger-Smith (Clarke City) 418 583-2820

Wilfrid-Gallienne (Moisie) 418 927-2133

Corporations

Développement Économique Sept-Îles 418 962-7677

Corporation de Protection

de l'Environnement 418 962-1316

Corporation de transport adapté 418 962-7111

Musée régional de la Côte-Nord 418 968-2070

Office municipal d'habitation 418 962-7565

Refuge des animaux (SPCA) 418 964-3272

Salle Jean-Marc-Dion

Billetterie 418 962-0100

Administration 418 962-0850

Station récréotouristique Gallix 418 766-7547

Tourisme Sept-Îles 418 962-1238



100% de fibres postconsommation